

La France Mutualiste

L'alliée de votre avenir

Décembre 2015 - 0,30 €

Pour mon épargne

- 1 > Rencontrer mon conseiller mutualiste
- 2 > Vérifier ma clause bénéficiaire
- 3 > M'inscrire à l'espace adhérent
- 4 > Diversifier mon épargne

5
Protéger mes proches en leur permettant de bénéficier des avantages de la mutuelle

6
M'investir dans la vie de la mutuelle

P.09

6 bonnes résolutions pour votre épargne en 2016

P.07

Actu contrats

→ Joyeux parrainage !

P.14

L'air du temps

→ 10 idées de cadeaux solidaires

P.16

Cap sur...

→ La Rochelle



À vos côtés

Être à vos côtés pour vous apporter nos conseils d'expert dans le domaine de la gestion de patrimoine.

CONSEIL

Protéger son conjoint

En présence d'enfants, le conjoint survivant n'a pas la qualité d'héritier réservataire. L'assurance-vie est une des solutions pour le protéger au mieux, tout en préservant les droits des enfants. Facile à mettre en œuvre, elle permet d'augmenter sa part. Pour en savoir plus, consultez la fiche conseil « Protéger son conjoint ».



10 FICHES CONSEILS

À retrouver dans vos délégations ou sur le site Internet :

www.lafrancemutualiste.fr

Rubrique « À vos côtés »

- 1 → Bien choisir les bénéficiaires
- 2 → Disposer de son épargne
- 3 → Transmettre dans les meilleures conditions
- 4 → Savoir gérer un contrat multisupport
- 5 → Donner à ses petits-enfants
- 6 → Percevoir des revenus réguliers
- 7 → Protéger son conjoint
- 8 → Assurance-vie : les acteurs du contrat
- 9 → L'assurance-vie au service des personnes handicapées
- 10 → Faire évoluer son contrat monosupport



ASSURANCE-VIE

Anticiper sa succession avec l'assurance-vie

L'assurance-vie permet de poursuivre plusieurs objectifs : se constituer un capital sur le long terme, compléter ses revenus par le biais de rachats réguliers ou d'une rente viagère, préparer la transmission de son patrimoine en bénéficiant d'une fiscalité favorable. Vous devez lors de la souscription (pour les contrats souscrits à compter du 20/11/1995) indiquer qui recevra les capitaux du contrat en cas de décès dans la clause bénéficiaire du contrat. Il est possible d'inscrire plusieurs bénéficiaires et d'en changer.

Des avantages fiscaux variables

Si le bénéficiaire du contrat est votre conjoint ou votre partenaire de Pacs, il ne sera redevable d'aucun impôt sur les capitaux transmis, quelle que soit la date des versements, en vertu de la loi TEPA de 2007.

Pour les autres bénéficiaires, le traitement fiscal varie selon l'âge de l'assuré lors du versement des primes. Pour les versements que le souscripteur a effectués avant ses 70 ans : après application d'un abattement de 152 500 € par bénéficiaire, les capitaux sont taxés à 20 %

dans la limite de 700 000 €, puis à 31,25 % au-delà. Pour les sommes versées après 70 ans (pour les contrats souscrits à compter du 20/11/1991) : un abattement unique de 30 500 € s'applique quel que soit le nombre de bénéficiaires. Au-delà, les capitaux versés sont soumis au barème des droits de succession. Toutefois, les intérêts capitalisés sont exonérés.

Un contrat pour les petits-enfants

Il est également possible d'ouvrir un contrat d'assurance-vie au nom de ses petits-enfants mineurs (avec la signature des parents), en leur consentant une donation, laquelle bénéficie d'un abattement de 31 865 € (tous les 15 ans) par grand-parent et petit-enfant. Dans ce cadre, il est conseillé de rédiger conjointement un « pacte adjoint » sous seing privé, dans lequel on précise les conditions d'utilisation des fonds de l'enfant en bloquant les retraits jusqu'à ses 25 ans au plus tard, grâce à la clause d'inaliénabilité temporaire. Ceci permet notamment de limiter les risques de dilapidation des fonds. Une bonne solution pour leur constituer un capital à moindre coût fiscal.



lafinancepourtous

INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC

Pour vous accompagner dans vos démarches d'épargnant, l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP) vous propose, chaque trimestre, un article sur un sujet de finance personnelle.



Yvan GLASEL
Président du conseil
d'administration

« Choisissons d'être libre pour combattre et œuvrer à l'accomplissement de notre destin national humaniste, sans arrogance mais sans concession. »

Soyons nous-mêmes

Les attentats du 13 novembre 2015 ont frappé lâchement, aveuglément, des personnes innocentes. On assiste à un terrorisme sans cause précisément identifiée, sans cause avouable en tout cas. L'effet immédiat a été une peine immense. L'effet secondaire a été le rassemblement des citoyens autour de nos valeurs communes.

Les drapeaux tricolores, bleu, blanc, rouge, ressortent en grand nombre comme symbole d'un ralliement à la France éternelle. C'est la résilience du peuple qui s'exprime de manière spontanée.

La France Mutualiste toute entière ressent ces événements tragiques avec colère et tristesse. Nous éprouvons pour les victimes, tuées et blessées, pour leurs familles, une profonde compassion et exprimons notre gratitude à notre armée qui, à l'étranger et sur le sol national, assure un exercice difficile de vigilance et de prévention.

Il faudra du temps pour éradiquer le terrorisme mondialisé. De nombreux pays sont, tour à tour, visés. Les parades sont difficiles, il ne faut pas le dissimuler. Oui, le terrorisme nous terrorise, mais pas au point de nous désunir et de céder à la panique.

Le sentiment national, même lorsqu'il est enfoui, ressurgit dans sa forme la plus farouche lorsque l'idéal démocratique est menacé.

On connaît le bonheur, dit-on, au bruit qu'il fait en partant. Les attentats du 13 novembre dernier nous ont donné une idée de cette fuite possible du bonheur.

Ne nous comportons pas en majorité silencieuse apparemment résignée. Exprimons-nous clairement, pour ne pas tolérer l'intolérable.

Quatre siècles avant Jésus-Christ, un général athénien chassait le gouvernement despotique imposé par Sparte et rétablissait la démocratie conçue pour la majorité des citoyens. Thucydide, historien grec de la même époque, écrivait : « il faut choisir, se reposer ou être libre. »

Vingt-cinq siècles plus tard, en 2015, ne nous reposons pas et choisissons d'être libre pour combattre et œuvrer à l'accomplissement de notre destin national humaniste, sans arrogance mais sans concession.

Yvan GLASEL

Je vous souhaite du fond du cœur de joyeuses fêtes de fin d'année !



▲ Réunion d'information annuelle 2015 de la délégation Francilienne

DERNIÈRE MINUTE

Bénéficiez des offres «vacances» de l'IGESA !



La convention entre La France Mutualiste et l'IGESA, l'Institution de gestion sociale des armées, va être renouvelée prochainement. Pour rappel, elle permet à tous les adhérents, les bénévoles et les salariés de la mutuelle d'avoir accès aux prestations «vacances» de l'IGESA aux tarifications très avantageuses réservées aux ressortissants de la Défense.

IGESA



Pour plus d'informations, appelez l'IGESA au 04 95 55 20 20 ou contactez Hervé Leroy (Président de la délégation Var, correspondant des adhérents pour ce partenariat) au 04 94 92 30 91.

VIE DE LA MUTUELLE

Réunions annuelles d'information 2016

Participez à la vie de la mutuelle en assistant à la réunion annuelle d'information de votre délégation qui sera organisée, comme chaque année, entre février et avril 2016. Ces réunions sont l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée aussi bien au niveau de la délégation qu'au

plan national. Y sont évoqués les résultats financiers, les nouveautés concernant les contrats, les actualités, les actions institutionnelles de la mutuelle... Ces réunions permettent aussi d'élire, tous les trois ans, les délégués chargés de vous représenter lors des assemblées générales.

VIE DE LA MUTUELLE

Une nouvelle étape pour le partenariat commercial entre La France mutualiste et Harmonie Mutuelle

La France Mutualiste a décidé de consolider son partenariat commercial avec Harmonie Mutuelle en le déployant à l'échelle nationale.



Initié en 2013 dans le cadre de l'UMG Groupe Harmonie, ce partenariat a pour objectif de proposer les contrats de La France Mutualiste à des adhérents d'Harmonie Mutuelle. D'abord lancé, avec succès, dans trois zones pilotes, puis à l'échelle d'une région entière, il franchira une nouvelle étape en 2016 et sera élargi à l'ensemble du territoire métropolitain. Parallèlement, La France Mutualiste se retire de l'Union Mutualiste de Groupe (UMG) Groupe Harmonie dont elle était membre fondateur depuis juillet 2013 avec

3 mutuelles santé (Harmonie Mutuelle, Harmonie Fonction Publique et Mare-Gaillard). Cette décision a été motivée par une évolution législative. En effet, la directive européenne «Solvabilité 2», transposée en droit français par l'ordonnance du 2 avril 2015, modifie le statut des UMG qui deviennent ainsi des groupes prudentiels. Cela a pour conséquences d'accroître la solidarité financière entre les mutuelles et de limiter leur indépendance. Afin de maintenir la souveraineté de La France Mutualiste, tout particulièrement dans le

domaine financier, les délégués réunis en assemblée générale le 23 octobre dernier ont voté le retrait de l'UMG Groupe Harmonie. Cette décision a été entérinée par l'assemblée générale de l'UMG Groupe Harmonie le 5 novembre 2015 et doit maintenant être validée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Ce retrait de l'UMG Groupe Harmonie ne remet aucunement en cause les relations entre La France Mutualiste et Harmonie Mutuelle en vue de la construction d'un partenariat commercial fort et privilégié.

PORTRAIT

Colette Paul, une femme déléguée

Portrait de Colette Paul, une des 9 femmes déléguées qui représentent les adhérents de leur délégation lors des assemblées générales de La France Mutualiste.



▲ Colette Paul, à la délégation Pays de l'Adour en novembre 2015

Colette Paul a fait toute sa carrière à La France Mutualiste. Conseillère mutualiste à la délégation de Pau au moment de sa retraite, elle a pris alors un temps de recul en s'impliquant dans le monde associatif. Cependant, elle revient au bureau, depuis trois ans, en tant que bénévole « pour continuer à maintenir le contact avec les adhérents, les recevoir et les orienter vers les conseillers mutualistes les plus proches de chez eux. Mais aussi pour aider si besoin la délégation ». Outre cet accueil des adhérents, Colette assure des missions à responsabilités au sein du comité de délégation : après avoir été trésorière adjointe, elle est aujourd'hui trésorière et déléguée. Éluë depuis mars 2014, elle représente les adhérents de la délégation Pays de l'Adour et vote les résolutions à l'assemblée générale aux côtés de Francis

Wattenne, le conseiller mutualiste local, lui aussi délégué. Pourquoi s'être présentée ? « La France Mutualiste est en plein changement, je souhaitais m'intégrer davantage, être au plus près des informations. » Ce qu'elle espère ? Qu'il y ait plus de personnes investies dans le bénévolat, « car cela apporte beaucoup », et plus de femmes déléguées. « C'est important pour l'image de notre délégation et pour celle de La France Mutualiste. Il faut qu'elle évolue vers plus de diversité, car il y a de plus en plus de femmes parmi nos adhérentes. Décidément, rien n'a changé : j'ai toujours voulu me mettre à la disposition de mes concitoyens pour les aider dans leurs démarches ». Salariée ou bénévole, Colette poursuit sa mission au service des adhérents de La France Mutualiste avec la même motivation !

Plus de femmes déléguées !

Mesdames, si vous avez un contrat de La France Mutualiste, vous pouvez vous impliquer dans la vie de la mutuelle en devenant, vous aussi, déléguée. Vous représenterez ainsi les adhérents de votre délégation lors des assemblées générales. Vous serez également membre du comité de délégation et, à ce titre, participerez à l'accomplissement de ses missions. Les prochaines élections seront organisées en 2017 : cela vous laisse le temps d'y penser... À noter : compte tenu de leur actualité, certaines délégations organiseront des élections en 2016.

SERVICES AUX ADHÉRENTS

Relevés de compte et justificatifs fiscaux 2015



Les relevés de compte 2015 seront envoyés entre le 15 et le 20 février 2016. Les conseillers mutualistes de votre délégation et la plateforme téléphonique (01 40 53 78 62) se tiendront, bien entendu, à votre disposition pour toutes questions complémentaires.

Les justificatifs fiscaux seront adressés en février aux adhérents dont la résidence fiscale est hors de France et fin mars à ceux dont la résidence fiscale est en France avec le même dispositif d'accompagnement et d'écoute.

Report du Prix Grand témoin



Suite aux événements dramatiques du 13 novembre, la remise du 13^e Prix Grand Témoin de La France Mutualiste a été annulée pour être reportée à une date ultérieure.

Elle devait se dérouler le mardi 24 novembre à l'hôtel de Lassay. Le sujet de cette année était : « L'engagement de la France en faveur de la Liberté et des Droits de l'Homme dans le monde ».

ACTÉPARGNE 2

Supports d'unités de compte des contrats Actépargne et Actépargne2 Changement des indices de référence

À compter du 1^{er} janvier 2016, les indices de référence des 3 fonds supports d'unités de compte des contrats Actépargne et Actépargne2 (Villiers Sérénité, Villiers Équilibre et Villiers Actions Futur) vont être modifiés.

Pourquoi ?

Les indices actuels sont des composites de 5 à 7 indices différents. Ils sont donc difficilement appréhendables, notamment dans leur composante obligataire. Les nouveaux composites ont été construits dans un souci de simplification. Par contre, comme les fonds Villiers Équilibre et Villiers Actions Futur sont éligibles aux contrats DSK (minimum d'investissement dans des petites et moyennes capitalisations), la part de l'indice dédiée aux actions demeure une pondération d'indices.

Qu'est-ce que cela change dans la gestion quotidienne du fonds ?

Les fonds Villiers sont des fonds profilés en fonction du risque potentiel de chaque classe d'actifs. L'objectif de La France

Mutualiste est que ces profils demeurent. Ainsi, La France Mutualiste et HSBC Global Asset Management ont travaillé ensemble afin de clarifier l'indice sans changer les orientations de gestion des fonds et leur échelle de risque.



i La nouvelle composition des indices de référence est disponible sur simple demande sur le site Internet de La France Mutualiste www.lafrancemutualiste.fr à compter du 1^{er} janvier 2016.

ACTÉPARGNE 2

Cumulez les avantages du PEP et ceux de l'assurance-vie

Si vous êtes titulaire d'un Plan d'Épargne Populaire (PEP) bancaire, vous bénéficiez d'un contrat très avantageux. Il le sera encore plus si vous le transformez en PEP assurance-vie en le transférant sur un contrat Actépargne 2 !

Tout en conservant l'antériorité fiscale en matière d'imposition sur le revenu, vous profiterez :

- **des avantages fiscaux de votre PEP** : exonération d'impôts sur les intérêts, possibilité de sortie en rente viagère exonérée d'impôt⁽¹⁾ ;
- **des avantages fiscaux de l'assurance-vie** : capital transmissible hors fiscalité contrairement à celui du PEP bancaire qui est intégralement soumis aux droits de succession ;
- **des avantages propres à notre contrat Actépargne2** parmi lesquels des rendements compétitifs.

(1) Après 8 ans et hors prélèvements sociaux.

Bon à savoir : si vous êtes titulaire d'un PEP assurance-vie, comparez ses taux de rendement avec ceux de notre contrat Actépargne 2 car vous pouvez aussi faire le transfert si c'est avantageux pour vous. Les démarches sont simples et nos conseillers mutualistes se tiennent à votre disposition pour vous assister si nécessaire.



À votre service

Contactez votre délégation*
→ **en priorité par Internet** :
(ville + numéro, exemple :
rennes351@la-france-mutualiste.fr)
ou :

demandeinternet@la-france-mutualiste.fr

Une plateforme téléphonique
est à votre disposition pour répondre aux questions liées à la gestion de vos contrats au **01 40 53 78 62** (appel non surtaxé).

* Pour rappel, il n'y a aucun dispositif pour l'accueil des adhérents au siège de La France Mutualiste.

→ Les coordonnées de votre délégation sont précisées sur votre relevé de compte.

Joyeux parrainage !

La période des fêtes de fin d'année est plus que jamais l'occasion d'échanger et de partager avec ceux qui nous sont chers. C'est le moment de parrainer vos proches pour partager avec eux les avantages des contrats de La France Mutualiste (rendements compétitifs, conseils personnalisés, expertise...).



Enfants, petits-enfants, amis, collègues... Invitez vos proches à découvrir les contrats de La France Mutualiste. Certains d'entre eux souhaitent se constituer une retraite complémentaire ? Si ce sont des militaires ayant participé aux opérations extérieures ou des anciens combattants, ils seront intéressés par la Retraite Mutualiste du Combattant. Sinon, le Livret RM pourra certainement répondre à leurs attentes. D'autres vous ont fait part de leurs problématiques d'épargne telles que la transmission de leur patrimoine, la recherche d'une alternative au Livret A ou la valorisation de leur capital ? Ils pourront choisir, parmi nos contrats d'épargne, celui qui est le plus adapté à leur situation personnelle et à leurs projets.

Bénéficiant des avantages fiscaux et successoraux de l'assurance-vie, nos solutions d'épargne et de retraite sont ouvertes à tous : n'hésitez pas à les faire découvrir à vos proches !

Du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016, si l'un de vos proches adhère grâce à vous, il bénéficiera de 0% de frais* sur son premier versement lors de l'ouverture du contrat.

Pour vous remercier, vous recevrez en tant que parrain :

30 € en chèques cadeaux (valables dans plus de 700 enseignes) si ce premier versement est inférieur à 5 000 €*.

ou

90 € en chèques cadeaux s'il est de 5 000 € minimum*.

Comment parrainer ?

Rien de plus simple, vous n'avez pas besoin de vous déplacer.

CÔTÉ PARRAIN

Rendez-vous sur www.lafrancemutualiste.fr pour parrainer en quelques clics en complétant le formulaire.

ou

contactez directement votre délégation.

CÔTÉ FILLEUL

Il suffit que **votre filleul précise lors de sa souscription qu'il vient de votre part.**

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter votre conseiller mutualiste qui mettra tout en œuvre pour vous apporter le meilleur service.

* Du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016, 90€ offerts en chèques cadeaux au parrain pour un versement à l'adhésion du filleul de 5 000€ minimum ou 30€ en chèques cadeaux au parrain pour un versement à l'adhésion du filleul inférieur à 5 000 €. 0% de frais sur le versement initial de chaque contrat ouvert par le filleul le jour de son adhésion à la mutuelle. Voir modalités complètes de l'offre au sein du règlement « Joyeux parrainage » ainsi que le règlement mutualiste des contrats disponibles sur demande ou sur le site www.lafrancemutualiste.fr

Les contrats concernés par cette offre

ACTÉPARGNE

L'un des meilleurs contrats d'assurance-vie du marché

Contrat d'assurance-vie multisupport à versements et retraits libres.

RENTÉPARGNE

Pour une épargne simple et sécurisée

Contrat d'assurance-vie monosupport en euros à versements et retraits libres.

FUNÉPARGNE

Pour la tranquillité de vos proches

Contrat d'assurance-vie monosupport en euros à versements libres destiné à financer les frais d'obsèques.

Livret *scm* *

* L'épargne-retraite, l'esprit mutualiste en plus

Pour préparer votre retraite en toute liberté

Contrat d'assurance-vie multisupport à versements et retraits libres réservé aux souscripteurs âgés de 35 à 59 ans et garantissant à la souscription, sous conditions, un taux de transformation en rente viagère à l'âge de la retraite.

RMC
Retraite Mutualiste du Combattant

Pour une retraite complémentaire d'exception

Contrat de rente viagère différée, abondé et revalorisé par l'État avec possibilité de transmission du capital investi en cas de décès. Réservé aux combattants d'hier et d'aujourd'hui et aux victimes de guerre à titre militaire.



Encore plus de déductions fiscales !



Le plafond majorable de la Retraite Mutualiste du Combattant (RMC) a été relevé à 1750 €. Cela a pour conséquence une augmentation de vos possibilités de versement vous permettant de bénéficier d'avantages fiscaux. N'oubliez pas, en effet, que vos versements sur votre contrat RMC effectués en 2015 :

- sont déductibles de votre revenu net imposable 2015 s'ils servent à financer une rente viagère majorée constituée avec l'aide de l'État* ;
- permettent d'augmenter votre rente qui est exonérée de l'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux dans la limite du plafond majorable ;

- participent aussi à la constitution d'un capital transmissible hors succession dans les conditions avantageuses de l'assurance-vie (si vous avez opté pour le régime à capitaux réservés).

N'hésitez pas à contacter votre délégation pour faire le point sur le montant de versement vous donnant droit à ces avantages.

ATTENTION : étant donné les délais postaux, nous vous conseillons d'envoyer vos versements au plus tard le 22 décembre si vous souhaitez bénéficier de déductions fiscales sur votre revenu 2015.



FISCALITÉ

Contrats R4 : exonération ou réduction de CSG

Si vous disposez d'un revenu fiscal de référence inférieur à un certain seuil précisé dans l'article L136-8 du Code de sécurité sociale, vous pouvez bénéficier, au titre des revenus de l'année 2014, d'un taux réduit ou d'une exonération de la CSG sur les rentes servies dans le cadre de votre contrat R4 (pour la fraction fiscalement assimilée aux pensions et retraites).

Si vous êtes concerné(e), vous pouvez aussi adresser à La France Mutualiste une photocopie intégrale de votre avis d'imposition reçu en 2015 au titre des revenus de l'année 2014, en y précisant les références de votre contrat R4.

* Dans la limite d'un plafond de rente fixé chaque année par l'État.



NOUVELLE ANNÉE

6 bonnes résolutions pour votre épargne !

*C'est la période des bonnes résolutions.
En 2016, prenez-en aussi pour votre épargne !*

1. Rencontrer votre conseiller mutualiste

Au fil des mois, la réglementation fiscale est amenée à changer et votre situation personnelle, elle aussi, peut évoluer. En 2016, il est donc primordial de rencontrer, au moins une fois, votre conseiller mutualiste pour faire le point. Ce sera l'occasion de mettre à jour certaines dispositions de vos contrats telles que la clause bénéficiaire et de parler de vos projets.

2. Vérifier votre clause bénéficiaire

Dans la clause bénéficiaire de votre contrat souscrit auprès de La France Mutualiste, vous avez désigné la ou les personnes qui percevront le capital ou la rente après votre décès. En 2016, n'oubliez pas de vérifier si elle est bien à jour suite aux récents événements familiaux qui ont pu toucher votre famille (divorce, naissance, décès...). Plus simplement, il convient aussi de vous assurer qu'elle est toujours en adéquation avec vos volontés de transmission.

3. Vous inscrire à l'espace adhérent

En 2016, accédez directement à certaines informations sur vos contrats en vous inscrivant à votre espace adhérent : liste des 10 dernières opérations effectuées, coordonnées de votre délégation, téléchargement du justificatif fiscal, de formulaires de gestion et de votre certificat d'adhérent... Pour rappel, cet espace est accessible via un bouton situé en haut à droite de la page d'accueil du site web de La France Mutualiste (www.lafrancemutualiste.fr).

4. Diversifier votre épargne

Les 3 contrats multisupports de La France Mutualiste (Actépargne2, Livret RM et Livret Jeun'Avenir) vous offrent l'opportunité de diversifier votre épargne en investissant dans des unités de compte. Contrairement au fonds en euros de ces contrats, ces fonds d'investissement n'offrent pas de garantie en capital mais laissent espérer un meilleur rendement sur le long terme. En 2016, c'est le moment de vous lancer !

Pour vous accompagner dans cette démarche, La France Mutualiste met à votre disposition des options de gestion automatiques qui vous évitent d'avoir à réaliser certains arbitrages ponctuels.

5. Protéger vos proches en leur permettant de bénéficier des avantages de la mutuelle

Vous avez souhaité protéger certains de vos proches en les désignant dans la clause bénéficiaire de votre contrat de La France Mutualiste. En 2016, complétez cette démarche en les invitant à souscrire un contrat à La France Mutualiste : cela facilitera leurs démarches lors du moment difficile de la succession en leur permettant d'y transférer le capital facilement et sans frais.

6. Investissez-vous dans la vie démocratique de votre mutuelle

En tant que mutuelle, La France Mutualiste n'a pas d'actionnaire à rémunérer. Elle est gérée au plus près des intérêts de ses adhérents. Pour garantir ce principe, ils sont représentés dans ses instances par des bénévoles élus démocratiquement. En 2016, décidez de vous impliquer davantage dans ce fonctionnement en participant notamment à la réunion d'information annuelle de votre délégation ! Elle est l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée et d'élire, tous les trois ans, les délégués chargés de vous représenter lors des assemblées générales.

Du nouveau à l'Historial de la Grande Guerre

Le 1^{er} juillet 2016, l'Historial de la Grande Guerre à Péronne commémorera le centenaire du début de la bataille de la Somme. À cette occasion, il fait évoluer ses espaces d'exposition.

A l'Historial de la Grande Guerre à Péronne, le quotidien des soldats allemands, français et anglo-saxons pendant le conflit revit, sous les yeux des visiteurs, dans des fosses creusées. Armes, journaux et objets intimes – photos, mouchoirs brodés... – sont présentés sans protection. Ces objets semblent d'autant plus lourds de leur vécu qu'autour d'eux des vitrines reconstituent « l'arrière ». Chargé d'émotion et riche en informations, le parcours muséal offre ainsi

une histoire comparée des sociétés européennes en guerre au travers d'une mise en scène du front, du monde combattant et de la vie des civils. La diversité des objets puisés dans une collection de plus de soixante-dix mille pièces et documents originaux ainsi que « Der Krieg », les gravures emblématiques d'Otto Dix qui ont échappé à la destruction nazie... entretiennent la mémoire et participent à la compréhension de cette déflagration mondiale dans toute son ampleur et son humanité.



▲ Centre d'accueil Thiepval de l'Historial de la Grande Guerre à Péronne.

Créé en 1992 avec le soutien du Conseil Général désormais Conseil départemental, l'Historial entraîne aussi depuis 2006 les visiteurs sur le champ de bataille lui-même à Thiepval. Au plus près du Mémorial où figurent les noms des 73 000 soldats britanniques disparus (Missing), l'Historial racontait jusqu'à présent la bataille de la Somme, la plus meurtrière du conflit, via un film et quelques panneaux. Sur ces deux sites, l'Historial, musée mondialement reconnu, a déjà accueilli depuis sa création 1,8 million de personnes dont 33% d'étrangers.

Mise en perspectives, avec Hervé François, directeur de l'Historial



© Com des images - T. Henn

« Avec le soutien du Conseil général, désormais Conseil départemental, l'Historial de la Grande Guerre à Péronne propose une vision comparée de l'histoire des trois nations engagées pour faire comprendre chaque point de vue. Il rappelle les mécanismes complexes qui ont engendré ce choc des impérialismes et son impact terrible dans toutes ses dimensions, notamment humaines et économiques, au travers d'objets émouvants et d'œuvres d'art rarissimes. Le site de Thiepval permet d'illustrer cette approche mémorielle, historique et pédagogique avec d'autant plus de

force qu'il témoigne de l'importance de la bataille de la Somme et d'une caractéristique majeure du conflit : le nombre de disparus, 12 000 rien que le 1^{er} jour, et donc de veuves avec orphelins privées de pensions.

Aujourd'hui, deux tiers des visiteurs Français visitent l'Historial tandis que deux tiers des visiteurs anglo-saxons se rendent à Thiepval.

Les nouveaux espaces vont nous permettre d'une part d'enrichir leurs parcours en invitant les uns et les autres à découvrir nos deux sites, d'autre part de remettre la Somme, un peu éclipsée par Verdun, dans la mémoire collective des Français tout en rappelant sa forte dimension internationale ».

Nouveaux parcours

À l'occasion du centenaire de la Grande Guerre, l'Historial enrichit ses présentations et développe ses outils de médiation, notamment multimédias. Dès fin janvier 2016, à Péronne, un film d'introduction et un parcours ludique sur tablettes pour les enfants seront proposés en plus des archives sonores ou des tables tactiles déjà mises en œuvre. À Thiepval, deux nouveaux espaces seront inaugurés en juin 2016 : l'un présentera une fresque murale animée, fenêtre ouverte sur les opérations du 1^{er} juillet, 1^{er} jour de la bataille ; l'autre évoquera le destin de 90 disparus et des « As » du ciel, à côté de la réplique en taille réelle d'un de leurs avions. La Reine d'Angleterre, le Président de la République Française et 10 000 citoyens dont 8 000 Britanniques pourront les découvrir le 1^{er} juillet lors des commémorations du centenaire de la bataille de la Somme.

Une traction pour Jean Moulin ou comment embarquer des jeunes dans l'histoire de la Résistance

Au milieu de l'atelier du collège Jean-Moulin de Montceau Les Mines (71) trône « Titine », une traction de 1940. À l'heure de la récréation, une dizaine de collégiens se relayent depuis 5 ans déjà pour restaurer cette Citroën, encadrés d'adultes bénévoles. Leur projet ? « Nous voulons d'abord faire connaître l'histoire de la résistance locale et celle de Jean Moulin, son fédérateur sur le plan national, aux élèves du collège qui porte son nom. Ce véhicule mythique attise leur curiosité et permet d'entretenir symboliquement la mémoire des résistants auprès de ces jeunes en les associant à un projet ambitieux et concret » explique Éric Skrzypcsak, Président de l'association « Une traction pour Jean Moulin », soutenue par la Fondation d'entreprise La France Mutualiste et la Fondation du Patrimoine de Bourgogne où une souscription est en cours (action traction Citroën). Tous volontaires pour réaliser ce mémorial sur quatre roues, ces collégiens

font de la mécanique et beaucoup de rencontres : avec des anciens résistants venus à l'atelier notamment, mais aussi avec des journalistes, des élus et le grand public, à qui ils présentent le projet en toute occasion, comme en novembre dernier lors du Salon Epoqu'Auto de Lyon. Désormais sensibilisés au devoir de mémoire, ils participent à des commémorations. Cet été, ils ont nettoyé un monument aux morts et repeint tous les noms des résistants. La traction, qui a déjà ravivé la mémoire de Jean Moulin dans son collège, dans la presse et sur les réseaux sociaux via un blog, entend poursuivre sa route bien plus loin. Elle espère rouler lors du retour à Montceau-les-



Mines en 2016 et porter le flambeau des villes médaillées de la résistance française. Puis, une fois totalement restaurée, se déplacer de collège en collège afin de rappeler ce qu'a été la résistance. « Y arriver en traction attirera la curiosité des élèves : quand les yeux brillent, c'est gagné, on peut aller plus loin. Des jeunes pourront alors parler à d'autres jeunes de Jean Moulin et leur apporter la parole des disparus de cette époque », conclut Éric Skrzypcsak.



© Gérard Crevon

 www.une.traction.pour.jean.moulin.over-blog.com

ecpa  **BOUTIQUE**

Offre spéciale « Noël »

Pour vous, des remises* sur la sélection suivante :

Merci ! 100 photos pour un centenaire



Un album de 100 photos pour dire merci à 10 millions d'êtres humains qui ont fait don de leurs vies lors de la plus grande boucherie

de l'histoire. Il ne fallait pas qu'ils meurent une deuxième fois.

Format : 21 x 21 cm - 112 pages - 12,99€
soit 6,49 € après remise.

Théâtre et cinéma aux armées



Histoire d'un lien particulier qui unit les artistes aux soldats. Des moments magiques, parenthèses de détente

au cœur de conflits meurtriers, un ouvrage émouvant et rare.

Format : 25 x 25 cm - 180 pages - 25,00€
soit 12,50 € après remise.

Soldats de l'image, 100 ans de reportages



Ce livre photographique revient sur 100 ans de reportages de guerre. Mythiques, poignants, insolites, ces clichés illustrent les événements

les plus marquants des conflits du XX^e siècle. Avec la participation du journaliste-reporter Patrick Chauvel.

Format : 28 x 22,5 cm - 304 pages - 39,00€
soit 37,05 € après remise.

* Offre réservée aux lecteurs de « L'alliée de votre avenir », valable sur une seule commande du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016 inclus. Pour bénéficier des remises, vous pouvez commander soit sur www.boutique.ecpad.fr avec le code promotion FM1215 (paiements par carte bancaire et chèques acceptés), soit par VPC en incluant 5,50€ de frais de port à votre commande globale (chèque à l'ordre de l'agent comptable à envoyer à ECPAD, 2 à 8 route du Fort - 94200 Ivry-sur-Seine). Pour tout renseignement : 01.49.60.59.88
Offre valable uniquement sur la sélection proposée et dans la limite des stocks disponibles. Remises exclusivement via www.boutique.ecpad.fr.
Découvrez une gamme complète de produits culturels sur : www.boutique.ecpad.fr

Climat et histoire



Organisée début décembre en France, la COP 21 a mis le changement climatique au cœur de toutes les attentions.

L'Histoire peut aussi nous aider à appréhender ce sujet et, en particulier, la question de son impact géopolitique. Emmanuel Garnier, directeur de recherche au CNRS, revient sur des moments clés où des grands événements climatiques ont influencé le cours de l'Histoire.

Contre toute attente, la certitude que nous avons de vivre un changement climatique ne date pas d'aujourd'hui. De facto, les sources historiques du dernier millénaire révèlent que nos ancêtres connurent très régulièrement des « dérangements du temps », des « renversements des saisons » et que, loin de les subir avec fatalisme, ils tentèrent de s'y adapter avec des fortunes diverses.

Lorsque les Vikings colonisent l'Islande et le Groenland à compter du X^e siècle, ils ne font que profiter opportunément du petit optimum médiéval⁽¹⁾ qui libère les routes maritimes de l'arctique. Passé le XIV^e siècle, les coups de boutoir du petit âge glaciaire⁽²⁾ conduisent à l'abandon des colonies scandinaves, désormais incapables de faire face à la disparition des pâturages et à la fermeture des détroits septentrionaux. Il faudra attendre le XVIII^e siècle, et son relatif « atténuement », pour voir à nouveau débarquer des colons.

D'une actualité brûlante pour une Europe confrontée à l'arrivée massive de réfugiés, l'expulsion des musulmans d'Espagne en 1609 prouve la complexité des mécanismes de migrations massives. Accueillis dans un premier temps généreusement par Henri IV, ces dizaines de milliers de migrants sont progressivement rejetés par les populations méridionales en raison d'une sécheresse exceptionnelle et d'épidémies durant les années 1611-1614. Ils

sont donc une nouvelle fois expulsés vers les États musulmans d'Afrique du Nord où, à l'exception notable de la Tunisie, ils sont mal accueillis.

Sur le plan scientifique, la météorologie et la climatologie émergent à compter du XVIII^e siècle pour s'imposer rapidement comme des sciences à part entière. Cet engouement répond aux attentes de plusieurs communautés. La première d'entre elle, parfaitement illustrée par le Rochelais Jacob Lambertz, est celle des négociants et armateurs qui comprennent parfaitement l'intérêt financier qu'ils peuvent tirer de la météorologie. Le second groupe est celui des médecins qui, en vertu du néo-hippocratismes, lient l'état sanitaire des populations aux conditions climatiques. Enfin, les militaires saisissent l'intérêt stratégique de la climatologie à compter de la guerre de Crimée (1853-1856). Elle sera amplement utilisée, par exemple, par les unités méharistes pour anticiper les risques de révoltes et contrôler les tribus nomades (Maures, Touaregs, Toubous) en Afrique-Occidentale Française. De facto, la multiplication des rezzous⁽³⁾ des années 1910 et 1920 est la conséquence directe des sécheresses qui sévissent alors au Sahel et au Sahara.

Emmanuel Garnier
Directeur de Recherche CNRS
UMR-I 7266 CNRS-LIENS
(Littoral, Environnement et Sociétés),
Université de La Rochelle



POUR ALLER PLUS LOIN

Du même auteur :



Les dérangements du temps, 500 ans de chaud et de froid en Europe
Paris, Plon, 2010,
244 pages.
Prix de l'Institut de France 2010.

L'empire des sables. La gestion des risques par l'Armée française en AOF
Paris, Perrin, à paraître au début 2016.

[1] Période allant du X^e au XIV^e siècle durant laquelle le climat a été inhabituellement chaud dans les régions de l'Atlantique Nord (NDLR).
[2] Période climatique froide survenue en Europe et en Amérique du Nord allant du début du XIV^e siècle à la fin du XIX^e siècle (NDLR).
[3] Pillages par des bandes armées.

Rencontre avec Frédéric Surville qui vient de publier Hippolyte ou les orages de l'histoire. Dans ce roman, il met en scène le jeune Hippolyte de juin 1783 à décembre 1789 qui assiste, à la fois, aux grands événements climatiques et historiques de la période.



Comment le climat a-t-il influencé la Révolution Française ?

Pouvez-vous nous résumer le parcours d'Hippolyte ?

Hippolyte est le fils naturel de la servante de Jacob Lambertz, négociant rochelais en grains et en eaux-de-vie qui utilise la météo pour ses affaires. Il travaille à ses côtés, se formant ainsi à la météorologie, dès 1783, alors qu'il n'a que 13 ans. Dans ce cadre, il se rend à Londres, à Rouen puis à Paris. Il assiste à une série de phénomènes climatiques hors du commun : l'orage de grêle de 1788, l'hiver 1788-89 d'une rare rudesse (la Seine est restée gelée pendant 60 jours), l'éruption du volcan islandais Laki en 1783... Ces phénomènes ont des répercussions économiques importantes qu'il peut constater notamment lorsqu'il est hébergé chez le boulanger François, impliqué dans le négoce du grain impactant le prix du pain. Ces conséquences influencent le cours de l'histoire : assistant aux événements qui ont conduit à la fin de la monarchie, Hippolyte rencontre des personnages qui, bien que parfois peu connus, joueront un rôle clé dans la Révolution Française tels que Pierre-Ambroise Choderlos de Laclos, l'agent secret britannique Parker Force ou des proches de Philippe d'Orléans dont Brissot.

Qu'est-ce qui vous a donné l'idée d'écrire ce livre ?

C'est Jacob Lambertz lui-même ! Il se trouve que je vis dans sa maison à La Rochelle et que j'ai eu accès à son

journal : il y a consigné, pendant plus de 20 ans, deux fois par jour, des relevés de températures et des observations météorologiques. Il a complété ces informations avec des annotations comparant ces données aux variations des prix des denrées agricoles et, plus généralement, sur la vie de la cité rochelaise. Ce document m'a beaucoup intéressé car il ouvre un nouvel éclairage sur la période de la Révolution Française, très différent mais néanmoins complémentaire des approches académiques classiques. Il a aussi intéressé une quinzaine d'historiens qui ont travaillé sur ce corpus : j'ai coordonné leurs travaux rassemblés dans l'ouvrage paru en 2010 intitulé *Climat et révolutions autour du Journal du négociant Jacob Lambertz*. Après cette belle expérience, j'ai souhaité continuer ce travail mais sous une nouvelle forme en écrivant un roman.

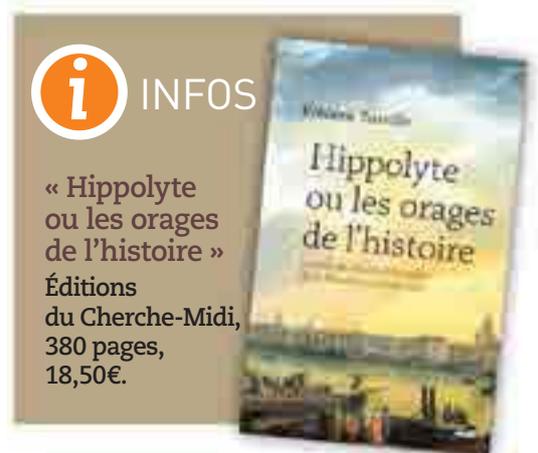
Pourquoi avoir choisi la forme romanesque ?

Le livre publié en 2010 est avant tout un ouvrage scientifique. En choisissant le roman, j'ai souhaité m'adresser à un public plus large pour le sensibiliser à cette problématique du rapport entre météo et événements historiques. J'ai voulu montrer, notamment, que si la question de l'influence du climat sur notre Histoire contemporaine est un sujet qui nous préoccupe beaucoup aujourd'hui, c'est une question qui s'est posée de tout temps. Pour délivrer

ce message, j'ai voulu écrire un livre d'histoire sous forme de roman, un « docu-roman » en quelque sorte : un texte qui repose sur une large base de faits et de données historiques vérifiés mais aussi sur des intrigues romanesques (une histoire d'amour, la quête d'un père inconnu...). Si Hippolyte est un personnage fictif, les personnages historiques qu'il rencontre et les événements climatiques qu'il vit ont bien existé.

Quelles ont été vos sources ?

Outre le journal de Jacob Lambertz, j'ai aussi consulté les archives de météorologistes de La Rochelle. J'ai lu des témoignages de personnages de l'époque tels que le récit du voyage en France de Sophie von La Roche et de nombreux documents d'époque.



« Hippolyte ou les orages de l'histoire »

Éditions du Cherche-Midi, 380 pages, 18,50€.

À cadeaux solidaires, multiples heureux



Au pied du sapin, un cadeau peut en cacher un autre. Ce Noël, en offrant un cadeau « solidaire » à vos proches, vous pouvez leur faire plaisir et aussi donner un coup de pouce ou parfois même changer la vie d'enfants ou d'adultes, près de chez vous comme à l'autre bout du monde. Voici quelques idées pour placer Noël sous le signe du partage, de la générosité et de la solidarité !



IDÉE N°1

Offrir un cadeau dont les bénéfices sont reversés à une association

Tous les ans, des entreprises ou des associations créent – souvent en éditions limitées – des produits « spécial Noël ou fin d'année », uniquement destinés à financer des actions caritatives. Vous donnez ainsi à vos cadeaux une « valeur ajoutée solidaire ».

Quelques exemples :

- **Côté entreprises :** Kenzo propose un foulard et reversera les bénéfices des ventes à l'association « Blue Marine France » pour la protection des océans. Delacré, quant à lui, a demandé au célèbre couturier Christian Lacroix d'habiller de décors inédits sa boîte de biscuits pour permettre à des petites filles d'accéder à l'éducation au Cambodge grâce à l'association « Toutes à l'école ».
- **Côté associations :** vous pouvez offrir des cartes de vœux en choisissant une grande cause à qui

reverser un don. Il y a aussi le « Calendrier du Cœur », où douze stars, parmi lesquelles Carole Bouquet, Inès de La Fressange ou Lambert Wilson, posent avec des enfants sauvés par l'association « Mécénat Chirurgie Cardiaque ». Les bénéfices financeront des interventions chirurgicales cardiaques pour des enfants atteints de malformation et issus de pays défavorisés. Le calendrier est disponible notamment sur le site de cette association et en librairie.



IDÉE N°2

Choisir un cadeau issu du commerce équitable

Pour aider des fabricants à vivre dignement de leur travail, pensez commerce équitable. Il assure en effet une juste rémunération à des producteurs désavantagés ou à des travailleurs marginalisés, souvent situés dans des pays en développement. En plein essor depuis le début des années 2000, il leur garantit un revenu minimum et indépendant des fluctuations des marchés.

Vêtements pour fashionistas et fashionists, objets de décoration éco design/green/pop ou zen, bijoux équitables et écologiques, jouets, coffrets d'épicerie fine festifs et gourmands, chocolats bio et labellisés... une mine d'idée de cadeaux responsables vous sont proposés notamment par Artisans du Monde, le réseau Alter Mundi ou Ethic gourmand.



IDÉE N°3

Donner un cadeau au nom d'un proche à un inconnu

Votre proche ou ami(e) vous assure qu'il(elle) a déjà tout et vous n'avez plus d'inspiration... Vous souhaitez cependant lui offrir un présent. Vous pouvez alors offrir, en son nom, un cadeau « utile » à un inconnu dans le besoin : un cadeau d'une valeur souvent inestimable pour son bénéficiaire final. Plusieurs associations proposent des offres de ce type. Vous choisissez sur leur site un cadeau correspondant à votre budget. Pour chaque cadeau, vous pouvez disposer d'une belle carte, sur laquelle écrire un message avant de la déposer sous le sapin : votre parent(e) ou ami(e) saura qu'a été acheminé, grâce à lui, un cadeau humanitaire.

Quelques exemples :

- **L'Unicef propose**, par exemple, 26 «Happy box» permettant de financer des vaccins contre les maladies tueuses d'enfants, du matériel scolaire ou des tentes pour les familles réfugiées...
- **Le site de l'association «Vision du Monde»** propose également, selon le même mécanisme, des cadeaux tels qu'une moustiquaire anti paludisme, un filtre pour boire une eau potable, un mouton – source de lait, de protéines et de revenus pour une famille – ou un vélo pour aller à l'école...



IDÉE N°4

Permettre à votre proche d'offrir son cadeau

Comme dans l'idée n°3, vous pouvez décider de consacrer le budget prévu pour le cadeau de votre ami(e) à un cadeau destiné à une personne dans le besoin mais, cette fois-ci, en l'impliquant davantage dans ce projet. En d'autres termes, vous lui donnez la possibilité de décider lui-même à qui transmettre ou redistribuer votre enveloppe.

Exemple :

Avec la carte cadeau Babylon, vous offrez un « bon pour un prêt solidaire ». Celle ou celui qui le reçoit choisit à quel micro-entrepreneur – issu d'une quinzaine de pays – il accordera le prêt. Quand la somme « prêtée » lui sera remboursé(e) intégralement, il décidera s'il souhaite récupérer l'argent ou le prêter à nouveau.



IDÉE N°5

Préférer un cadeau fabriqué par des entreprises de l'économie circulaire

Des cadeaux de Noël qui recyclent et upcyclent, bons pour l'emploi, la planète et votre porte-monnaie, et en plus en phase avec vos valeurs ? Ça existe ! Quand ils sont fabriqués par les entreprises de l'économie circulaire. Car elle les produit en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières, en utilisant des sources

d'énergies renouvelables, tout en créant des emplois locaux et en limitant les déchets. Des jouets remis à neufs, des ordinateurs ou des téléphones portables réparés et actualisés par des entreprises sociales et solidaires, des jeans et des chaussures produits en France, des bijoux design issus de matériaux recyclés... sont à découvrir.

Où que vous soyez, il y a forcément dans votre environnement des entreprises locales adeptes de ce mode de production, et beaucoup d'objets désirables à offrir à l'image de ceux proposés notamment via l'Atelier, Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire de l'Île-de-France.

Cap sur...

© Thinkstock



▲ Le Vieux port

La Rochelle, cité hanséatique

Surtout connue pour son vieux port, cette ville a su construire sur la terre ferme, au fil du temps, un patrimoine qui ne donne pas envie de prendre le large ! La Rochelle vaut décidément le détour. Visite guidée.

UTILE

Géographie : superficie de 28,43 km², plus de 80000 habitants. À proximité des îles de Ré, Oléron, Aix et Madame.

Climat : de type océanique, 2400 heures de soleil par an soit autant que la Côte d'Azur. Climat tempéré en été et hiver doux.

Se déplacer : la ville dispose d'un important réseau de vélos partagés et de pistes cyclables. La Rochelle est également bien desservie par le réseau de bus avec 29 lignes en service.

Dormir : plusieurs espaces de stationnement dédiés au camping-cars et une quinzaine de camping disposés autour de la ville. La Rochelle dispose également de nombreux hôtels, chambres d'hôtes et d'une auberge de jeunesse.

Office du tourisme de La Rochelle
Tél. : 05 46 41 14 68
Web : www.larochelle-tourisme.com

ARRIVER

Située au carrefour entre la Bretagne et l'Aquitaine, La Rochelle est très facile d'accès.

- La ville est ainsi bien reliée au réseau routier et autoroutier, par l'E3 au nord, la N11 à l'est et l'E602 au sud.
- Si vous voyagez en train, la gare de chemin de fer dessert une multitude de destinations, avec des arrivées et des départs réguliers vers toutes les grandes villes de l'ouest de la France.
- Atout indéniable, La Rochelle est sur la route de la ligne TGV Atlantique qui relie Paris à l'Espagne, avec une fréquence de rotation de plusieurs allers-retours quotidiens.
- La ville dispose aussi d'un aéroport qui dessert notamment Lyon, Ajaccio, Genève... et plusieurs autres villes européennes.

La Rochelle peut maintenant s'offrir à vous ! Le meilleur point de départ pour commencer votre visite ? Sans aucun doute le Vieux-Port car c'est ici que vibre l'âme de la ville.

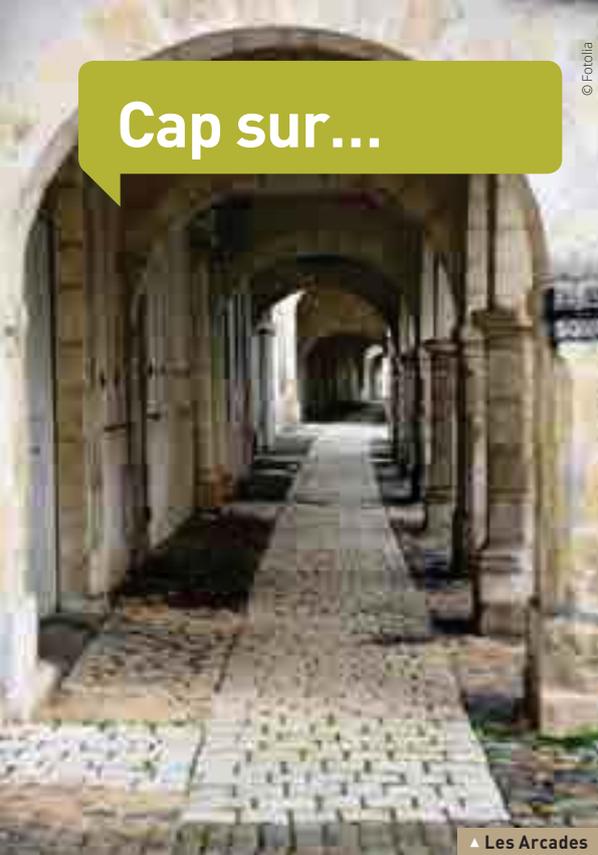
VIE ET PATRIMOINE MILITAIRE

Bâtie au XIV^e siècle par la fée Mélusine – d'après la légende – la Tour Saint-Nicolas est l'une des trois tours du front de mer de La Rochelle. Véritable donjon urbain et demeure palatiale tournée vers l'océan, cet édifice militaire symbolise la puissance et la richesse de la ville. D'une hauteur de 37 mètres et constituée de pierre de taille de 3 à 6 mètres d'épaisseur, son architecture s'articule autour d'un labyrinthe d'escaliers et d'un dédale de couloirs et de petites pièces. Elle est régulièrement utilisée lors de compétitions de plongeurs de haut-vol.



© Thinkstock

Cap sur...



▲ Les Arcades

EXPLORER

Le Vieux-Port de La Rochelle accueille trois majestueuses tours, Saint-Nicolas, la Chaîne et la Lanterne. Il est également un lieu idéal de promenade, pour découvrir de superbes maisons aux pierres blanches, mais aussi pour profiter d'une terrasse de café, au pied des bateaux. Le Vieux-Port baigne dans une ambiance de village, où la douceur de vivre donne envie de flâner. D'autres quartiers de La Rochelle méritent le détour.

Par exemple, celui de l'Hôtel de Ville, piétonnier, qui dispose de plusieurs attractions, des arcades datant du XVII^e siècle, bordées de boutiques, aux joyaux architecturaux de l'Hôtel de Ville, en passant par plusieurs petites places qui abritent cafés et restaurants. À l'heure du déjeuner, une halte est aussi possible dans l'ancien quartier de pêcheurs, Saint-Nicolas, réputé pour son charme bohème.

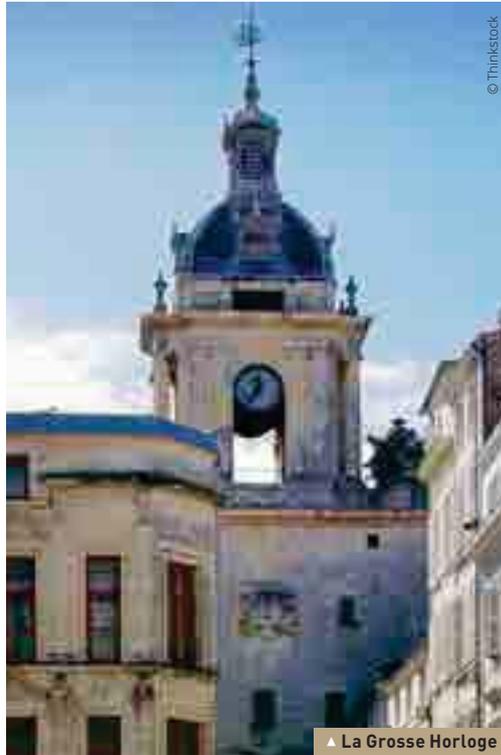
LIEUX DE MÉMOIRE

Le bunker de La Rochelle

Construite en deux ans seulement durant la Seconde guerre mondiale, cette base sous-marine est un immense blockhaus, destinée à abriter une flotille de la Kriegsmarine. Le bunker, qui occupe une superficie de 3,5 hectares, mesure environ 192 mètres de long, pour 165 mètres de large et 19 mètres de hauteur ; et ses murs font jusqu'à 3,5 mètres d'épaisseur ! Ce site accueille aujourd'hui un musée sur la période de la Seconde Guerre mondiale à La Rochelle.



▲ Délégation de La Rochelle



▲ La Grosse Horloge

LES INCONTOURNABLES

Le **marché de La Rochelle** est un passage obligé. Sous des halles datant du XIX^e siècle, le visiteur découvre des étals débordant de produits du terroir. Huîtres, moules de bouchot, farcis charentais, tourteaux fromagers, Cognac, Pineau... il s'avère bien difficile de résister à tant de parfums et de saveurs ! Dans ce marché typique qui respire la joie de vivre, on voyage sans cesse entre terre et mer.

Si ce marché est bien connu des touristes, ce n'est pas forcément le cas **des parcs de La Rochelle**. Et pourtant, ils méritent vraiment d'y faire un tour. Le parc floral et tropical plonge le promeneur dans un univers botanique constitué de plusieurs jardins et du fameux lac des Lotus.

Le parc Charruyer, lui – qui tient son nom de la fille d'un armateur qui l'a légué à la ville –, propose une ambiance sauvage, avec une partie à caractère zoologique. Autre parc à découvrir, celui des Minimes. Situé en bord de mer, il fait la jonction entre le bâti et l'océan et offre un magnifique panorama sur la rade de La Rochelle, les îles de Ré, Aix et Oléron.



LA DÉLÉGATION AUNIS ET SAINTONGE (171)

De gauche à droite et de haut en bas : Michel Lafrette, président ; Serge Ferra, délégué et vice président ; Granjou, secrétaire ; Jean-Denis Stauder, secrétaire adjoint ; Guy Canon, trésorier ; Joël Bonnin, trésorier adjoint ; Virginie Blanchart, conseillère mutualiste ; Virginie Gachot, conseillère mutualiste itinérante.

L'implantation de La France Mutualiste dans les départements de Charente et Charente-Maritime remonte seulement aux années 1970 sous l'impulsion de Guy Marquais, devenu officier de réserve après une carrière militaire, qui, au départ, avait mis à disposition son propre domicile. D'abord située à Saint-Georges-de-Didonne, la délégation a emménagé en 2011 dans des locaux plus adaptés au 158, boulevard Joffre à La Rochelle grâce au dévouement et à la ténacité de son Président d'alors, Max Clicquot de Mentque, malheureusement disparu le 23 juillet dernier. La délégation compte aujourd'hui 2 670 adhérents (au 31 décembre 2014) répartis dans les départements de Charente et Charente-Maritime. La conseillère mutualiste, Virginie Blanchart, est épaulée par Virginie Gachot, conseillère mutualiste itinérante qui intervient aussi auprès de la délégation de Poitiers. Un calendrier de permanences dans plusieurs villes du département de Charente-Maritime permet d'assurer un suivi de proximité avec les adhérents. Le Président actuel, Michel Lafrette, ainsi que plusieurs membres du comité de délégation, prennent en charge les relations avec les unités militaires de la région (bases aériennes de Saint-Agnant, Saintes et Cognac), l'École de gendarmerie de Rochefort et les instances départementales s'occupant aussi bien des actifs que des anciens du monde combattant.

Président : Michel Lafrette
Conseillère mutualiste : Virginie Blanchart
Adresse : 158, boulevard Joffre – 17000 La Rochelle
Tél. : 05 16 47 45 00
E-mail : larochelle171@lafrancemutualiste.fr
Horaires d'ouverture : lundi de 14h à 17h du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h

Dossier pharmaceutique : quels avantages ?

Accessible via la carte Vitale, le dossier pharmaceutique (DP) permet de prévenir le risque d'interaction entre plusieurs traitements.

Le dossier pharmaceutique (DP) a pour principal avantage de permettre d'éviter les interactions entre médicaments, quelle que soit la pharmacie où vous vous rendez. Via votre carte Vitale, le pharmacien a accès à tout l'historique des médicaments, qu'ils soient prescrits par le médecin ou en vente libre. La « trace » est conservée quatre mois pour les médicaments et trois ans pour les traitements dits biologiques, qui ont été produits à partir d'une cellule ou d'un organisme vivant. Et si vous perdez votre « sésame vert », toutes les données de votre DP sont transférées sur votre nouvelle carte.

Le dossier pharmaceutique permet aussi aux vacanciers asthmatiques étourdis d'espérer, éventuellement, être dépannés de Ventoline. « Le système du DP est efficace, puisque 99,6 % des 23 000 officines de France sont raccordées », souligne Éric Housieaux, président de l'ordre des pharmaciens de Picardie.



Ouvrir, fermer et modifier son dossier

C'est au pharmacien de proposer l'ouverture d'un DP. Depuis 2007, date de la mise en place du dispositif, 36,7 millions de Français ont déjà sauté le pas. Le dossier des enfants est rattaché à celui de leurs parents. À leur majorité, quand ils reçoivent leur propre carte Vitale, leur DP y est transféré. « Le DP est particulièrement recommandé pour les jeunes qui sont "nomades", entre leurs études et leur travail », observe Éric Housieaux. Les personnes âgées ou atteintes d'une maladie chronique sont elles aussi un

public prioritaire, pour les mêmes questions de suivi à long terme et de prévention du risque iatrogène.

Autre point important dans la gestion de ce dossier : la possibilité de le fermer ou de le modifier à tout moment. « Certains refusent, pour des raisons qui leur sont propres, que tel médicament soit inscrit dans leur DP », constate le président de l'ordre picard.

Vaccin : plus de prétexte pour oublier ses rappels

« Combien d'adultes savent où ils en sont avec leurs vaccins ? demande Isabelle Adenot, présidente du conseil national de l'ordre des pharmaciens. Lorsque sera venu le moment du rappel, [les pharmaciens] pourront les inciter à se rendre chez leur médecin. » La mise en place de ce système de rappel automatique de vaccins est en cours. Grâce à l'historique du DP, qui garde en mémoire pendant vingt et un ans les derniers vaccins reçus, le pharmacien sera en mesure de signaler les échéances.

Michel Coladon

Rupture de médicaments

Parallèlement au dossier pharmaceutique, les pharmaciens gèrent les ruptures de médicaments grâce à un outil informatique interne, commun à toutes les officines, qu'ils ont créé. Ils alertent le fabricant, s'informent sur la raison de la rupture et, surtout, sur la date de réapprovisionnement, « afin de prendre des dispositions, comme la proposition d'un médicament alternatif au patient », indique Éric Housieaux. Ce système interne prévient également toutes les officines françaises, en temps réel, des rappels et des retraits de lots de médicaments.

Si vous avez des talents en jeux de chiffres ou de lettres, n'hésitez pas à nous les faire parvenir : nous les publierons dans les prochains numéros du magazine !

Adresse : La France Mutualiste
« L'alliée de votre avenir »
44, avenue de Villiers
75854 Paris Cedex 17
ava@la-france-mutualiste.fr

1-Sudoku

Grille proposée par notre adhérent Guy Sobraquès.

Remplissez les grilles avec les chiffres de 1 à 9 de sorte qu'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans chaque rangée, chaque colonne et chaque carré de 9 cases. Il existe plusieurs niveaux de difficulté, déterminés en fonction du nombre de chiffres déjà disposés dans une grille : généralement, moins il y a de chiffres au départ, plus le niveau de difficulté est élevé.

A/ FACILE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 4 | | 3 | 1 | 9 | |
| | | | | 8 | 1 | | | |
| 2 | | | | | | 4 | | 6 |
| | | 5 | | | | 9 | | |
| 8 | 6 | 4 | 5 | | | 3 | | |
| | 3 | | | | | | | |
| | | | 1 | 4 | 8 | 2 | 3 | |
| 4 | | | | 2 | | 5 | | |
| 3 | | | | | 6 | | 7 | |

C/ MOYEN

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | 1 | | | 2 |
| | | 8 | 4 | | 9 | | 5 | |
| 9 | 5 | | | | 2 | | | |
| | 8 | | | | | | 7 | |
| 1 | | | 3 | 4 | | | | |
| | 3 | | | 1 | | 6 | | |
| 5 | 6 | | 9 | | | | 4 | |
| | | | | | | 9 | 6 | |
| | | | | 5 | 4 | 3 | | |

B/ FACILE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | 6 | | | 4 | | 9 |
| | 5 | | | | 3 | 8 | | |
| | | | 2 | | | | | 5 |
| | | 2 | | | 1 | | 5 | |
| 6 | | 8 | 3 | | 5 | 2 | | 1 |
| | 4 | | 8 | | | 3 | | |
| 4 | | | | | 7 | | | |
| | | 3 | 1 | | | | 7 | |
| 9 | 6 | | | 2 | | | | |

Solutions des jeux

Sudoku A/

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 7 | 8 | 9 | 5 | 6 | 9 | 1 | 2 | 3 |
| 1 | 9 | 5 | 3 | 2 | 7 | 8 | 6 | 4 | 7 |
| 6 | 1 | 3 | 2 | 3 | 4 | 8 | 8 | 4 | 7 |
| 5 | 1 | 6 | 4 | 7 | 8 | 2 | 3 | 6 | 9 |
| 8 | 6 | 4 | 5 | 1 | 9 | 4 | 4 | 5 | 8 |
| 1 | 7 | 5 | 3 | 2 | 9 | 6 | 3 | 2 | 1 |
| 2 | 1 | 3 | 7 | 9 | 5 | 4 | 8 | 6 | 2 |
| 3 | 4 | 9 | 2 | 8 | 1 | 7 | 5 | 3 | 6 |
| 5 | 8 | 7 | 4 | 6 | 3 | 1 | 9 | 2 | 4 |

B/

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 8 | 1 | 2 | 3 | 5 | 9 | 7 | 6 | 9 |
| 2 | 7 | 4 | 9 | 1 | 6 | 8 | 5 | 3 | 8 |
| 3 | 6 | 5 | 7 | 8 | 4 | 6 | 9 | 1 | 4 |
| 7 | 9 | 3 | 6 | 2 | 8 | 5 | 4 | 1 | 7 |
| 1 | 4 | 5 | 8 | 3 | 7 | 9 | 6 | 2 | 5 |
| 6 | 9 | 8 | 5 | 2 | 4 | 1 | 3 | 7 | 8 |
| 7 | 3 | 2 | 4 | 6 | 9 | 1 | 4 | 8 | 5 |
| 8 | 6 | 4 | 2 | 1 | 9 | 7 | 3 | 5 | 6 |
| 2 | 5 | 9 | 7 | 4 | 3 | 8 | 1 | 6 | 4 |
| 3 | 1 | 7 | 6 | 5 | 8 | 4 | 2 | 9 | 3 |

C/

| | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 1 | 3 | 4 | 5 | 9 | 2 | 6 | 8 | 9 |
| 5 | 6 | 9 | 8 | 1 | 2 | 7 | 4 | 3 | 8 |
| 8 | 4 | 2 | 3 | 7 | 9 | 6 | 1 | 5 | 4 |
| 4 | 2 | 9 | 5 | 1 | 8 | 6 | 3 | 7 | 1 |
| 6 | 8 | 5 | 7 | 4 | 3 | 9 | 2 | 1 | 7 |
| 3 | 7 | 1 | 6 | 9 | 2 | 5 | 4 | 8 | 4 |
| 1 | 3 | 8 | 2 | 9 | 7 | 4 | 4 | 5 | 6 |
| 9 | 5 | 7 | 6 | 3 | 4 | 8 | 1 | 2 | 2 |
| 6 | 9 | 2 | 4 | 1 | 8 | 5 | 3 | 7 | 9 |



La France Mutualiste
44, avenue de Villiers – 75854 Paris Cedex 17
Tél. : 01 40 53 78 00 – Fax : 01 56 79 23 34
www.lafrancemutualiste.fr



Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.

Directeur de la publication : Yvan Glasel, président – Directeur de la rédaction : Anne Mazzanti, directeur général délégué – Comité de rédaction : Christiane Bouhaben, Brigitte Daeschler, Nicolas Flambeaux, Philippe Franco, Chrysis Guyard, Hervé Le Sciellour, Jean-Louis Urdy, Gilles de Veyrinas – Réalisation : un coin de paradis – Impression : BLG TOUL, route de Villey-Saint-Étienne, 54200 Toul – Dépôt légal à parution : ISSN 1771-8031 – CPPAP n° 1119 M 07058 – Photo de couverture : © Thinkstock.

En supplément, une page spéciale, recto seul, personnalisée par chacune des délégations de La France Mutualiste (exceptées les délégations 011, 371, 431, 531 et 581).

Reproduction des textes et illustrations interdite sans accord préalable. Prix au numéro : 0,30 €



É P A R G N E | R E T R A I T E



Du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016

Joyeux parrainage !

pour vous

Jusqu'à **90€**
offerts
en chèques cadeaux
par filleul parrainé*

pour vos proches

0%
de frais sur versement
le jour de l'adhésion*

* Du 1^{er} décembre 2015 au 31 janvier 2016, 90€ offerts en chèques cadeaux au parrain pour un versement à l'adhésion du filleul de 5 000€ minimum ou 30€ en chèques cadeaux au parrain pour un versement à l'adhésion du filleul inférieur à 5 000€. 0% de frais sur le versement initial de chaque contrat ouvert par le filleul le jour de son adhésion à la mutuelle. Voir modalités complètes de l'offre au sein du règlement « Joyeux parrainage » ainsi que le règlement mutualiste des contrats disponibles sur demande ou sur le site www.lafrancemutualiste.fr.



www.lafrancemutualiste.fr

LA FRANCE MUTUALISTE - 44, avenue de Villiers - 75854 PARIS Cedex 17 - Mutuelle nationale de retraite et d'épargne soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Immatriculée au répertoire SIRENE sous le n° SIREN 775 691 132.